

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 2 février 2023

Délibération n°2023/S01/011

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE POUR L'ANNEE 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du vendredi 27 janvier 2023 de Monsieur André MANCIPOZ, Président sortant de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 54

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / DE AZEVEDO Tania / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / AESCHLIMANN Marie-Do / CHRQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / KHOURY Armand / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SITBON Frédéric / BARBIER Gaël / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / De MARVAL Josette / MERCIER Luc / PINARD Patrice / SELLAM Naïma / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / GASMI Samia / MOME Michel / MOUMNI Dounia / TRICARD Perrine / ABSSI Chaouki / BINAKDANE M'Hamed / LAFON Carole / LECLERC Patrice / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia / BENTAJ Abdelaziz / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 21

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / EL HADDAD Khaled représenté par GICQUEL Camille / LE NAGARD Marie-France représentée par PERICAT Xavier / SAVRY Gilles représenté par PLOTEAU Jean-François / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / BOURDIER-CHAREF Angéline représentée par KAPLAN Isabelle / LE GAC Thierry représenté par MARE Guillaume / LETIERCE Valérie représentée par RAHAL May / ISABEY Eric représenté par JAUFFRET Anne-Christine / DELACROIX Agnès représentée par MERCIER Luc / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / LAUER Evelyne représentée par PINARD Patrice / RENAULT Sébastien représenté par De MARVAL Josette / AGOUMALLAH Boumédienne représenté par GASMI Samia / BEAUSSIER Julien représenté par ARNOULD Claire / HEMONET Hervé représenté par MOME Michel / MESTRES Valérie représentée par TRICARD Perrine / NARBONNAIS Valentin représenté par BACHELAY Alexis / SOW Fatoumata représentée par CHAIMOVITCH Patrick / MANSERI Sofia représentée par PEREZ Anne-Laure.

ABSENTS : 3

GUILLARD Laurent / LE MOAL Alice / NOEL Laurent (arrivé à 21h34).

EXCUSES : 2

COSTA Catherine / DAD Hicham.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1

NOEL Laurent (arrivé à 21h34).

PARTI EN COURS DE SEANCE : 1

TOUMI Délia (partie à 21h10).

Monsieur Ouissam MECHRIA est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le :

10 FEV. 2023

Le Président,

Yves REVILLON



EXPOSE

Considérant que l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine doit adopter son budget primitif avant le 15 avril,

Considérant que le budget primitif de l'établissement public territorial pour 2023 est équilibré à un montant global de 154 322 969,85 €, dont 122 530 535,39 € en section de fonctionnement et 31 792 434,46 € en section d'investissement,

Considérant un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65 088 518,00 €.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR STEPHANE COCHEPAIN, VICE-PRESIDENT ;

Vu le code général des collectivités territoriales(C.G.C.T.),

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2022/S07/025 du conseil de territoire en date du 8 décembre 2022 portant débat sur les orientations budgétaires du budget principal 2023 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du budget principal 2023 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le projet de budget primitif du budget principal 2023 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2023,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Article 1^{er} : Décide d'adopter le budget primitif de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2023 dont la balance générale s'établit à 154 322 969,85 € en recettes et en dépenses et qui comporte, parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre, un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65 088 518,00 €.

Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 902 169,31
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 335 420,02
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	64 500 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 379 048,46
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 607 461,52
66	CHARGES FINANCIERES	440 212,92
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	317 200,00
68	DOTATIONS ET PROVISIONS	1 049 023,16
Total général		122 530 535,39

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023
013	ATTENUATION DE CHARGES	21 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	578 959,13
73	IMPOTS ET TAXES	108 064 837,78
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 354 083,48
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	131 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	380 655,00
Total général		122 530 535,39

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	705 568,91
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 058 693,41
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 536 316,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 491 756,14
Total général		31 792 434,46

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé chapitre	Budget 2023
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	20 895 282,50
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 379 048,46
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 193 765,07
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 304 238,43
Total général		31 792 434,46

Article 2 : Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE : Document budgétaire.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 71

Contre : 3

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Yves REVILLON



Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des
Hauts-de-Seine
Président de Boucle Nord de Seine